

SOMMAIRE

- **Polyclinique Médipôle de Cabestany : 66 % de grévistes et une victoire**
- **Prison des Baumettes : les formateurs protestent contre 20 suppressions de postes**
- **Projet de cession Alcatel-Lucent Entreprise : le CCE veut des informations**
- **Régional (Groupe Air France-KLM) : victoire, les salaires décollent**
- **Apec : nouvelle négociation le 12 juillet**
- **Chômage : ça repart... à la hausse**
- **Wallonie : les ingénieurs du public mobilisés pour les salaires**
- **Juridique : spécial forfaits-jours**

ÉDITO

LE TEMPS POUR SOI EST DANS L'AIR DU TEMPS



Alors que pour certains le moment de prendre des vacances est venu tandis que d'autres le feront dans quelques semaines, la question du temps pour soi est « dans l'air du temps ». En effet, à la faveur de deux affaires, la frontière entre vie au travail et vie hors travail a été dans l'actualité de la semaine passée. Il y a d'abord cette décision rendue par la Cour de cassation dans l'affaire des forfaits-jours qui affirme que le respect des durées maximales de travail, la mesure et le contrôle du temps de travail et la préservation de la santé sont des droits pour les salariés et des obligations pour les employeurs. Pour la CGT et l'Ugict-CGT, il est nécessaire de combattre « l'idée selon laquelle les cadres ne doivent pas compter les heures et qu'ils seraient à la disposition des employeurs. Peu importe que la référence soit le jour, la semaine, le mois ou l'année, les cadres sont des salariés au même titre que les autres et leurs heures doivent être comptées ». La Cour de cassation ne remet pas en cause pour l'instant le système de forfaits-jours qui concerne plus de 1,5 million de salariés. Celui-ci a cependant été jugé contraire à la Charte sociale européenne par le Comité Européen des Droits Sociaux (CEDS) du Conseil de l'Europe à plusieurs

reprises en raison d'une « durée excessive du travail hebdomadaire autorisé ».

L'autre affaire, plus dramatique, était devant le conseil des prud'hommes de Versailles qui avait à statuer sur la responsabilité de Renault dans le suicide d'un technicien au Technocentre de Guyancourt (Yvelines) en février 2007. Dans cette affaire, l'avocate de la famille a dénoncé « l'opacité organisée de Renault autour du temps de travail », l'entreprise ne s'étant selon elle « jamais interrogée sur la charge de travail et les horaires » de ce salarié. L'avocate s'est appuyée notamment sur l'article 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, qui affirme le « droit au respect de la vie privée et familiale ». Selon la veuve de ce technicien, son mari « travaillait trop ». « Il n'était jamais à la maison et quand il était à la maison, depuis décembre (2006), il travaillait sur son ordinateur même à 4 heures du matin ». La CGT et son Ugict n'entendent pas laisser les entreprises s'offrir des heures de travail gratuit mettant ainsi en péril la santé et l'équilibre psychosocial des ingénieurs, cadres et techniciens. Elles mettent en débat auprès des salariés les propositions suivantes :

- un dispositif d'évaluation, c'est-à-dire de mesure individuelle et collective du temps de travail avec un suivi des charges ;
- la rémunération et la compensation effective des heures supplémentaires ;
- l'introduction de bornes journalières, hebdomadaires, mensuelles et annuelles dans les forfaits-jours afin de respecter le droit à la santé afin que des alertes se déclenchent systématiquement en cas de situation anormale.

Lire le communiqué complet de la CGT et de l'Ugict sur ce sujet : www.ugict.cgt.fr/joomla/index.php?option=com_content&view=article&id=2177:encadrer-les-forfaits-jours-pour-faire-respecter-les-droits-des-salaries&catid=109:forfaits-jours&Itemid=219

Polyclinique Médipôle de Cabestany : 66 % de grévistes et une victoire



Les salariés de la « Polyclinique Médipôle » à Cabestany (agglomération de Perpignan), en grève depuis le 15 juin, ont voté, le 23 juin, la reprise du travail après avoir obtenu des augmentations de salaires. Après 0 % d'augmentation du point en 2008 et 2009, 2 % en 2010, la direction proposait pour 2011, moins 229 000 euros de participation. En même temps, le groupe Médipôle Sud Santé annonçait d'énormes ambitions de développement en rachetant de nouveaux établissements (Nîmes et Avignon). Devant la colère des salariés, le groupe a retrouvé 210 000 euros de participation confortant les salariés dans l'idée que les primes restent des rémunérations aléatoires. Plus de 300 salariés grévistes pendant ces 9 jours ont permis d'imposer des avancées salariales :

- **2 % d'augmentation de salaire en 2011** : une augmentation de la valeur du point de 1,5 % au 1^{er} juillet, à laquelle s'ajoutera celle des négociations nationales de la Fédération de l'Hospitalisation Privée à 0,5 % au 1^{er} décembre 2011 liée à l'accord de branche ;
- **20 % d'augmentation de prime** : 10 % d'augmentation au 1^{er} juillet et 10 % au 1^{er} décembre 2011 pour la prime des dimanches et fériés distribuée de façon égalitaire à l'ensemble des salariés ;
- **la restitution des sommes « primes de participation »** ;
- **négociation de reprise** : 1 jour de grève sur le compte de l'employeur, 4 jours en grève et 4 jours à récupérer jusqu'à fin décembre.

Prison des Baumettes : les formateurs protestent contre 20 suppressions de postes

Plusieurs dizaines de personnes se sont rassemblées, jeudi 30 juin, devant la prison des Baumettes à Marseille, pour protester contre la suppression des postes de 20 intervenants assurant des formations aux détenus. Relevant du GRETA, ces formateurs dispensent depuis plusieurs années à quelque 160 détenus, chaque jour, des formations professionnelles (maçonnerie, électricité, informatique) et animent également des cours de Français pour les étrangers et un centre de ressources multimédia. Au total, ce sont 20 000 heures stagiaires qui sont supprimées aux Baumettes et 1 000 détenus du centre pénitentiaire qui seront concernés. Cette décision des pouvoirs publics est non seulement socialement désastreuse, mais aussi en contradiction avec tous les textes européens sur la formation en prison.



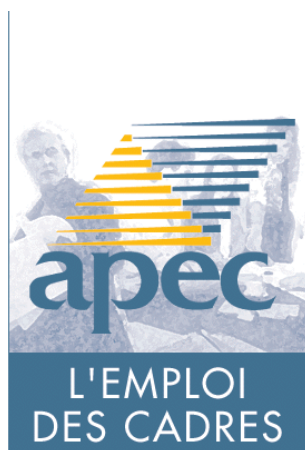
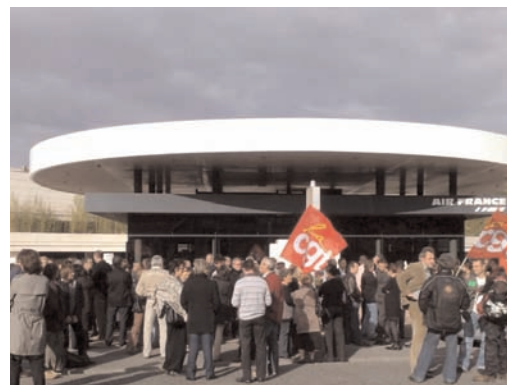
Projet de cession Alcatel-Lucent Entreprise : le CCE veut des informations



Les élus du Comité Central d'Entreprise de cette branche du groupe de télécommunications ont décidé le 30 juin d'introduire un référé en justice pour obtenir des informations sur un projet de cession de leur activité. La direction aurait reconnu être en négociation sans vouloir tenir informées, comme il se doit, les institutions représentatives du personnel. Devant le refus de la direction de communiquer sur ces tractations, un droit d'alerte a été déclenché en Comité Central d'Entreprise le 20 mai. La division Entreprise emploie 1 400 personnes en France (Brest, Colombes, Illkrich et Sophia-Antipolis) et 5 000 dans le monde.

Régional (Groupe Air France-KLM) : victoire, les salaires décollent

Ce 29 juin, les salariés de Régional (Groupe Air France-KLM) ont voté la reprise du travail après 13 jours de lutte. Les revendications sont satisfaites, avec des augmentations de salaires de 4,5 % à 2,5 % en fonction des salaires de base (soit 55 euros pour les plus bas salaires), le maintien d'une prime annuelle de 350 euros, la prise en compte de l'ancienneté élargie à 20 ans, etc. Ce mouvement a conduit un nombre conséquent de salariés à se syndiquer à la CGT.



Apec : nouvelle négociation le 12 juillet

Syndicats et patronat se revoient le 12 juillet pour tenter de conclure leurs négociations sur les missions de l'Association Pour l'Emploi des Cadres. Une séance de négociation a eu lieu mardi 28 juin entre le patronat (Medef, CGPME, UPA) et les syndicats (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC). Les syndicats ont déjà mis sur la table, depuis février, un texte visant à assurer la pérennité de l'Apec en la mettant en conformité avec les exigences européennes. Selon le texte syndical, l'Apec, financée aux deux-tiers par une cotisation obligatoire des cadres (0,06 % du salaire), s'engagera à distinguer, grâce à une « *comptabilité analytique* », ses activités d'intérêt général de celles relevant de la concurrence pour se mettre en conformité avec les règles communautaires.

Chômage : ça repart... à la hausse

Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés par l'État ou l'assurance chômage a augmenté de 0,2 % sur un mois en mai, à 2 484 400, selon les chiffres provisoires publiés vendredi 1^{er} juillet par Pôle Emploi. En comptabilisant les 185 300 personnes en formation et les 6 600 préretraités, les indemnisés sont au nombre de 2 676 300, en hausse de 0,3 % sur un mois mais en baisse de 1,6 % sur un an. Du côté des cadres, selon la dernière étude publiée par l'Apec, la mobilité redémarre. Un bémol toutefois : les cadres, qui passent par la case chômage, peinent à retrouver un job équivalent. Les deux-tiers ne retrouvent pas le même niveau de responsabilités.



Wallonie : les ingénieurs du public mobilisés pour les salaires



Une délégation d'ingénieurs du Service Public de Wallonie (SPW) et des Organismes d'Intérêt Public (OIP) wallons se rendra le 7 juillet devant le cabinet du ministre wallon de la Fonction publique, Jean-Marc Nollet, à Namur. Elle réclamera que jeunes et anciens ingénieurs soient traités de la même manière sur le plan du salaire. Le 28 juin 2010, le Conseil d'État a annulé un arrêté du gouvernement wallon de décembre 2003 qui attribuait une échelle spéciale de traitement aux ingénieurs. Le gouvernement voulait à l'époque rendre une carrière au sein de l'administration wallonne plus attractive pour certaines profes-

sions particulièrement recherchées. Depuis l'annulation de l'arrêté, les ingénieurs récemment engagés touchent un traitement inférieur.

Juridique : spécial forfaits-jours

Un « *Cadres et Droit* » spécial proposant une analyse de l'arrêt de la Cour de cassation du 29 juin 2011 sur les forfaits-jours : www.bit.ly/myCMuQ